

Rapport annuel 2020

Esther Hilfiker, présidente de la SMCB, dresse un bilan de l'année passée, probablement l'année la plus mouvementée que la Société des médecins du canton de Berne ait connu.

Texte : Esther Hilfiker

1. Éditorial

«J'ai hâte de découvrir les défis et coopérations que nous réserve ce nouvel exercice.» C'est par cette phrase que j'avais conclu l'éditorial du rapport annuel de l'année dernière. À ce moment-là, nous n'avions aucune idée de l'ampleur des défis à relever en 2020.

Après le premier cas de Covid détecté en Suisse à la fin février 2020, le Conseil fédéral a décrété la situation extraordinaire le 16 mars 2020 et a promulgué des mesures particulièrement strictes. Celles-ci permettaient aux cabinets médicaux ainsi qu'aux cabinets et établissements d'autres professionnels de la santé possédant une autorisation d'exercer de rester ouverts, mais de réaliser seulement les examens et les traitements urgents.

La SMCB a été confrontée à de nombreuses questions de ces membres au sujet des mesures prises par le Conseil fédéral. Pour assurer la diffusion des informations, la SMCB a mis en ligne un dossier Covid sur son site Internet et a envoyé régulièrement des newsletters. Le socle du dossier Covid est formé par la FAQ et la documentation sur la réduction de l'horaire de travail, les indemnités journalières pour les indépendants ainsi que des explications sur les mesures pour les cas de rigueur et d'autres mesures de soutien.

Les retours positifs reçus à propos des différentes mesures d'information (newsletters, dossier Covid sur le site Internet, etc.) et les déclarations de la SMCB au sujet de la réduction de l'horaire de travail et d'autres thèmes juridiques en lien avec le Covid ont montré que ces informations ont bien été accueillies par la base. Aujourd'hui encore, les informations sont actualisées en permanence : pendant la rédaction de ce rapport annuel, la pandémie de Covid bat encore son plein.

Avec sa déclaration «Die Aare ist bebadbar» (on peut se baigner dans l'Aar), «Monsieur Coronavirus» Daniel Koch, l'ancien chef de la division Maladies transmissibles à l'OFSP, est devenu définitivement une figure culte de la pandémie de Covid. Je me réjouis d'autant plus que nous avons pu bénéficier de la présence de Daniel Koch en tant qu'intervenant lors de la conférence élargie des présidents du 17 septembre 2020. C'était peu avant la deuxième vague. La discussion entre Daniel Koch et les participants au sujet du bon moment pour prendre des mesures contre une pandémie, de la hausse des taux de positivité et des règles de quarantaine a donc été d'autant plus animée et instructive.

Bien que la pandémie nous ait tenus en haleine tout au long de l'année sous revue, nous avons bien évidemment continué de nous engager en 2020 au service des préoccupations du corps médical. Au mois d'août, nous avons poursuivi notre campagne contre la menace d'un budget global après que le Conseil fédéral a annoncé qu'il maintenait

Médecins et patients,

hommes et femmes, autorités et fonctionnaires, politiciens et managers, bien portants et malades, employés et patrons, enseignants et élèves, familles et célibataires, indépendants et entreprises, sportifs et artistes, Confédération, cantons et communes, aubergistes et clients, faibles et forts, automobilistes et joggeurs, travailleurs et retraités, jeunes et moins jeunes, syndicalistes et employeurs, parents et enfants, amis et rivaux, producteurs et consommateurs, chômeurs partiels et banquiers, scientifiques et écoles, écrivains et lecteurs, médias et annonceurs, détaillants et grands distributeurs, personnel soignant et hôpitaux, laboratoires et chercheurs, toi et moi : tous solidaires – dans l'intérêt de tous.

**Médecins et patients –
ensemble, les uns pour les autres.**

www.medecins-et-patients.ch



ÄRZTEGESELLSCHAFT
DES KANTONS BERN
SOCIÉTÉ DES MÉDECINS
DU CANTON DE BERNE

Peu de temps après le déclenchement de la pandémie, la Société des médecins du canton de Berne a lancé un appel à la solidarité avec ce sujet de campagne adapté. (Sujet: SMCB)

ses dangereux plans d'économie dans le deuxième train de mesures. Malheureusement, nous avons nous aussi dû reporter quelques projets tels que la poursuite des formations continues si appréciées sur l'aptitude à rester en cellule ou, ce qui fut particulièrement douloureux, les journées bernoises de la clinique BETAKLI 2021. Il est donc d'autant plus réjouissant que nous ayons pu maintenir toutes les coopérations avec nos différentes institutions partenaires dans cette année difficile.

Vous pourrez lire les détails de nos coopérations et de nos activités politiques dans le rapport annuel. Je vous souhaite une bonne lecture – et à nous tous une année 2021 plus réjouissante au cours de laquelle le Covid-19 se fera plus discret, espérons-le.

2. Politique de santé

Campagne

La situation venait juste de se détendre à l'été 2020 après la première vague de la pandémie que déjà, le monde politique relançait les discussions sur les mesures de maîtrise des coûts dans le secteur de la santé. Le 19 août 2020, le Conseil fédéral décidait d'ouvrir la procédure de consultation sur le deuxième train de mesures. Celui-ci constitue un contre-projet indirect à l'initiative pour un frein aux coûts du PDC. Avec lui, le Conseil fédéral veut introduire des objectifs financiers, ce qui équivaut au final à la mise en place d'un budget global. Vous en apprendrez plus dans le chapitre «Procédures de consultation».

Il est donc bon que la SMCB ait poursuivi au même moment sa campagne politique s'opposant à l'introduction d'un budget global et lancée en 2019. De juillet à septembre, des annonces ont été publiées dans des quotidiens et dans des journaux du dimanche. Elles conservent leur approche basée sur un dialogue ainsi que le terme de «budget global». Un communiqué de presse a été rédigé lors de sa relance et les membres ont été informés de la poursuite de la campagne à travers la newsletter. Notre campagne a aussi attiré l'intérêt d'autres sociétés de médecins: elles sont nombreuses à avoir participé et d'autres sont intéressées et souhaitent nous rejoindre.

Pour que l'effet médiatique obtenu jusqu'à présent ne soit pas perdu, il est important d'entretenir un «bruit de fond». Afin d'être prêts à faire face à un référendum, nous avons dû une nouvelle fois augmenter le montant de la cotisation au fonds dédié aux relations publiques. Nous allons encore avoir besoin de beaucoup de souffle jusqu'à un référendum ou une votation.

Procédures de consultation

Modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2^e train de mesures), un contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé» (initiative pour un frein aux coûts).

À cette occasion, le comité cantonal de la SMCB a examiné le projet en détail et le rejette, y compris tous les budgets globaux prévus et les variantes de budget global. Aux yeux de la SMCB, la tâche principale du système de santé et de la politique est de fournir à tout moment à la population suisse un système de soins non seulement abordable, mais aussi et surtout de grande qualité. Une meilleure protection de la population contre les épidémies et pendant les épidémies ainsi qu'une optimisation correspondante de la législation sur les épidémies, des prescriptions liées aux vaccinations et des autres mesures éventuelles que la Confédération et les cantons doivent pouvoir prendre de manière coordonnée dans une telle situation.

Ce faisant, la SMCB se pose clairement contre l'accent mis sur les objectifs de réduction des coûts et contre une nationalisation rampante de l'assurance-maladie sociale AOS à travers un nombre croissant de régulations, de planifications et de dotations globales. La conséquence inévitable serait la mise en place d'une médecine à deux vitesses, telle qu'elle s'est établie dans les pays voisins.

Si le Parlement accepte de telles solutions, le peuple devra s'exprimer à ce sujet. Le corps médical est certain que nos citoyennes et nos citoyens rejeteront résolument une telle détérioration de la prise en charge médicale à travers des budgets globaux de toute sorte. Il en va de même pour la suppression du libre choix du médecin. La SMCB demande donc instamment au Conseil fédéral de remanier le projet en profondeur.



Avec le BIHAM et la VBHK, la SMCB a encore pu organiser sa rencontre de mi-journée au restaurant Zunft zu Webern le 10 mars 2020, juste avant le confinement. Le sujet «La médecine de famille dans le canton de Berne: aujourd'hui et demain» a suscité un grand intérêt.
(Photo: Béatrice Devènes)

Modification de l'OAMal sur le «renforcement de la qualité et de l'économicité»

En 2014 déjà, la SMCB s'était prononcée clairement contre la création d'un institut fédéral d'assurance qualité. La modification de la LAMal a tenu compte de cette demande en laissant à la place une commission d'assurance qualité fédérale surveiller le respect des dispositions légales. Contrairement au texte d'origine de la loi LAMal qui prévoyait exclusivement des contrats d'assurance-qualité, il est désormais prévu au niveau de la loi que le Conseil fédéral doit se définir régulièrement des objectifs dans le cadre d'un plan quadriennal. Une Commission fédérale d'assurance qualité est chargée de la mise en œuvre.

L'étendue des compétences et des pouvoirs de la Commission fédérale d'assurance qualité ainsi que les coûts budgétisés pour cette assurance qualité prennent des proportions alarmantes. La SMCB demande donc à formuler ces exigences avec plus de retenue et à augmenter le nombre de représentants du corps médical siégeant à la Commission d'assurance qualité.

La stratégie 2020–2030 du Conseil fédéral en matière de politique de santé

Dans le contexte du test de résistance inédit auquel doit faire face notre système de santé en raison de la pandémie de Covid, la SMCB souligne que notre législation sur les épidémies qui n'est pas suffisamment efficace doit être considérablement adaptée. De même, il va impérativement falloir revoir l'approche libérale concernant la vaccination du personnel de santé.

Dans le cadre de la procédure de consultation sur «Santé 2020», la SMCB avait déjà indiqué que les dépenses de l'État devaient se concentrer sur l'essentiel. La «Stratégie 2030» semble en tenir davantage compte.

Comme auparavant, la tâche principale consiste à mettre à tout moment à disposition de la population suisse un système de prise en charge médicale de grande qualité. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un nombre suffisant de médecins spécialistes et suffisamment de personnel soignant ayant un haut niveau de formation. Dans l'ensemble, la SMCB estime que la focalisation sur les coûts, sans mesurer en même temps le gain en qualité de vie qui l'accompagne, est trop partielle.

Révision de la Loi sur la santé publique LSP canton de Berne

Comme avant, la SMCB s'oppose clairement à une cantonalisation des services de garde ambulatoires. Il en va de même pour les possibilités supplémentaires accordées à la DSSI ou au service du médecin cantonal d'intervenir dans les services de garde ambulatoires régionaux au niveau organisationnel et réglementaire ou de régler différemment la gestion des taxes d'exemption. La procédure de consultation interne au sein des cercles médicaux ainsi qu'auprès des sociétés cantonales de discipline a révélé que le service de garde régional fonctionne généralement de manière irréprochable et il a été clairement souhaité de conserver ce système.



À l'occasion des élections visant au renouvellement global lors de l'assemblée des délégués du 18 juin 2020, la présidente, les vice-présidents, le secrétaire scientifique et les autres membres du comité cantonal ont été réélus in corpore. (Photo: Marco Zanoni)

Si la DSSI veut lever les taxes d'exemption au niveau cantonal et les répartir au niveau cantonal, elle devrait reprendre et financer elle-même l'organisation des services de garde ambulatoires car c'est le seul moyen pour elle d'avoir une vue d'ensemble et de régler aussi le système de taxes d'exemption de manière uniforme dans tout le canton dans le cadre d'une approche descendante. De telles règles ne peuvent pas être conciliées avec l'organisation ascendante actuelle et ne peuvent pas non plus être imposées à nos membres au vu des organisations bien souvent bénévoles de services de garde dans les cercles médicaux.

La SMCB met en garde contre la volonté de vouloir bouleverser complètement le service de garde ambulatoire contre la volonté de ceux qui y sont astreints à travers la réglementation proposée. Le nombre de personnes voulant participer aux services de garde continuerait alors de baisser et au final, le canton devrait reprendre cette tâche de manière décisive.

Autres consultations ayant reçu une réponse:

- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (rémunération du matériel de soins)
- Modification de l'OAMal et de l'OCP (critères de planification et calcul des tarifs)
- Ordonnance sur l'assurance-maladie et ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (admission des podologues en tant que fournisseurs de prestations dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins AOS)

Toutes les réponses aux procédures de consultation sont publiées sur le site Internet de la SMCB.

Ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques OITPTh

De nouvelles prescriptions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020 au sujet des avantages financiers concernant les produits thérapeutiques. Pour les médecins, cela correspond à des règles plus strictes au niveau des rabais et des compensations de la part des fournisseurs de médicaments. L'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques, en abrégé OITPTh, contient également des dispositions relatives aux dons destinés à la formation postgrade et continue. L'acceptation de cadeaux et invitations à dîner est également soumise à des règles strictes.

Les avantages financiers ne doivent pas influencer sur la prescription, l'utilisation ou la remise de médicaments soumis à ordonnance. Les rabais et les primes reçus doivent être indiqués et transmis à l'assureur. En règle générale: les avantages accordés en contrepartie doivent toujours être proportionnés à la prestation. Comme le risque qu'ils ne le soient pas est grand, il s'agit de faire preuve de prudence.

L'Office fédéral de la santé publique est responsable de l'application de la réglementation. Elle sera développée de manière progressive et basée

sur le risque; des priorités annuelles seront définies. En 2020, l'accent a été mis sur le développement de la pratique de l'exécution – il sera intéressant de voir la suite.

Fourniture de données: l'enquête permanente sur les coûts RoKo et la fourniture des données de facturation

L'enquête permanente sur les coûts RoKo et la fourniture des données de facturation (en premier lieu à PonteNova) forment une importante base de données appartenant aux médecins pour les négociations avec les autorités et les partenaires tarifaires. Afin de motiver les membres de la SMCB à fournir des données, les membres qui ont participé à la RoKo et fourni leurs données de prestations bénéficient d'une réduction de leur cotisation de CHF 300.– ou de CHF 400.– l'année suivante.

Au cours de l'année sous revue, nous avons de nouveau enregistré une augmentation de la fourniture de données par rapport à 2019. Cependant, cela entraîne également une augmentation du nombre de cotisations réduites l'année suivante et il est probable que les revenus provenant des cotisations soient globalement moins élevés à moyen terme. En effet, le nombre de membres honoraires ayant définitivement cessé leur activité continue également d'augmenter à l'heure actuelle ce qui signifie que, malgré l'augmentation des nouveaux membres, il faut s'attendre à une diminution du nombre de membres cotisants.

Les comptes annuels de 2020 ont été clôturés avec un excédent de dépenses de près de CHF 78 000.–. Une part importante des dépenses supplémentaires s'explique par la hausse des effectifs au secrétariat, nécessaire depuis un certain temps en raison de l'accroissement des besoins, mais qui n'a été mise en œuvre qu'en 2020.

Nous observerons la situation de près et prendrons des mesures correctrices en conséquence.

MAS 2018

L'enquête MAS (Medical Ambulatory – Structure) 2018 de l'Office fédéral de la statistique OFS a eu lieu de novembre 2019 à mars 2020. Pour l'enquête MARS/MAS 2015, la SMCB avait appelé à boycotter la transmission de données à l'OFS car leur utilisation prévue n'avait pas été clairement définie.

Une fois que les négociations entre la FMH et l'OFS ont permis de résoudre dans une large mesure les questions qui se posaient à l'époque, la SMCB a invité ses membres à participer à la MAS 2018 – tout comme pour la MAS 2017. Le 2 octobre 2020, l'Office fédéral de la statistique OFS a publié les résultats de l'enquête. Fin 2018, 23 011 médecins exerçaient dans 16 924 cabinets médicaux et centres ambulatoires. 14 % étaient âgés de 65 ans ou plus. Les femmes représentaient 41 % de l'effectif total des médecins et 62 % de ceux âgés de moins de 40 ans. Des médecins formés à l'étranger travaillaient sur un tiers des sites des cabinets médicaux.

3. Organisation

Des élections visant à un renouvellement global ont eu lieu à l'occasion de l'assemblée des délégués du 18 juin 2020. Sur la base d'une motion d'ordre d'un délégué, acceptée à l'unanimité, la présidente, les vice-présidents, le secrétaire scientifique et les autres membres du comité cantonal ont été réélus in corpore. Je me réjouis énormément de pouvoir continuer à travailler avec l'équipe existante et expérimentée!

Comité de la SMCB

Le mandat du professeur Hans-Uwe Simon en tant que doyen de la faculté de médecine de l'Université de Berne a pris fin le 31 juillet 2020. Il a été remplacé en tant que doyen par le professeur Claudio Bassetti. Un grand merci à Hans-Uwe Simon pour les échanges fructueux entre la faculté de médecine et la SMCB. J'ai énormément apprécié la collaboration aussi bien sur le plan humain que professionnel. À cette occasion, je souhaite la bienvenue au professeur Bassetti. Les premiers mois de son mandat ont prouvé que nous pourrions poursuivre de manière constructive la collaboration fructueuse avec la faculté de médecine.

Béatrice Diallo, membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, a été élue au Comité de la SMCB à compter du 3 mars 2020 en tant que membre assesseur sans droit de vote. Cela va dans le sens d'une meilleure interconnexion entre la SMCB et l'association d'aide et de soins à domicile. Je souhaite également la bienvenue à Béatrice Diallo.



Lors de la conférence élargie des présidents du 17 septembre 2020 (peu de temps avant le deuxième confinement), Daniel Koch a discuté avec les participants du bon moment pour prendre des mesures contre une pandémie, de la hausse des taux de positivité et des règles de quarantaine. (Photo: Marco Zanoni)

Statistiques des membres

Membres fin 2020: 3881 (année précédente: 3927)

Dont:

- Cat. 01 « Membre indépendant, engageant sa responsabilité personnelle, avec autorisation de pratiquer »: 2122 (année précédente: 2100)
- Cat. 02 « Membre salarié avec un statut de cadre »: 233 (année précédente: 202)
- Cat. 03 « Membre salarié sans statut de cadre et n'étant pas en formation postgrade »: 84 (année précédente: 89)
- Cat. 04 « Membre en formation postgrade de la FMH »: 10 (année précédente: 8)
- Cat. 05 « Membre domicilié et exerçant à l'étranger »: 9 (année précédente: 10)
- Cat. 06 « Membre ne travaillant actuellement pas comme médecin »: 42 (année précédente: 37)
- Cat. 07 « Membre honoraire après cessation définitive de l'activité »: 491 (année précédente: 437)
- Cat. 09 « Membre honoraire après 40 ans d'affiliation ordinaire à la FMH »: 683 (année précédente: 702)
- Cat. 20 « Membre résidant en dehors du canton »: 87 (année précédente: 87)
- Cat. 21 « Membre salarié avec un statut de cadre » (base AMDHS): 116 (année précédente: 117)

Membres honoraire sans catégorie: 4

Autres catégories: 0 (année précédente: 138. Parmi eux se trouvent notamment des non-membres de l'association et des membres provisoires de la FMH. La réduction du nombre de membres est due à un ajustement de la base de données.)

4. Réseaux/lobbying

Souper avec les membres du Grand Conseil

Avec un peu de chance, nous avons encore pu réaliser le souper avec les membres de la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) le 2 mars 2020, peu avant la mise en place du confinement. L'événement a connu un beau succès et de nombreuses discussions stimulantes sur la politique de santé ont eu lieu. Ces contacts avec les membres du Grand Conseil de tous bords politiques sont d'une grande importance pour la SMCB. Ils donnent l'occasion de discuter des idées et de répondre à des questions au cours de discussions informelles. Il s'agit d'un élément de réseau important pour le travail de politique professionnelle.

Rencontres de mi-journée destinées aux membres du Grand Conseil

À l'occasion de la session de printemps et également peu de temps avant le confinement, la SMCB, avec le BIHAM et la VBHK, a lancé une invitation pour une rencontre de mi-journée au restaurant *Zunft zu Webern* le 10 mars 2020. Le sujet: «La médecine de famille dans le canton de Berne: aujourd'hui et demain» a suscité un grand intérêt: plus de 50 membres du Grand Conseil du canton de Berne y ont assisté. Les intervenants étaient le professeur Nicolas Rodondi, directeur de l'Institut bernois pour la médecine de famille BIHAM, le docteur Stefan Roth, coprésident de l'Association des médecins de famille et de l'enfance bernois VBHK et le professeur Sven Streit, responsable de la promotion de la relève au BIHAM. Ce fut un autre événement politique réussi au cours du premier semestre 2020.

En raison du Covid-19, il a été décidé d'annuler la rencontre de mi-journée du 3 juin 2020.

MEDIfuture

Le congrès de carrière MEDIfuture organisé par l'ASMAC à destination des jeunes médecins est tombé exactement en plein dans la deuxième vague de la pandémie de Covid et n'a malheureusement pas pu se dérouler dans le cadre habituel. Cependant, une version virtuelle a été proposée. La SMCB n'a pas été présente cette fois car le stand d'information traditionnel n'aurait pas été suffisamment bien remplacé par le numérique pour permettre un échange direct avec les participants.

Canaux Twitter et LinkedIn de la SMCB

La SMCB gère un canal Twitter depuis avril 2020 et un canal LinkedIn depuis juillet 2020. Des références croisées sont proposées vers d'autres canaux de la SMCB ainsi que des retours vers le site Internet. Ils permettent d'annoncer les nouveaux numéros de doc.be, d'envoyer des liens ciblés vers des articles de presse mentionnant des cadres de la SMCB ou présentant leurs déclarations, et d'accompagner activement les manifestations de la SMCB (BETAKLI, MEDIfuture, journées de réflexion) ou d'organisations liées à la SMCB (FMH, BIHAM, be-med, Insel Gruppe, canton de Berne).

5. Tâches/projets

CI BeHealth/DEP

Le dossier électronique du patient DEP aurait déjà dû être introduit début 2020, puis en avril 2020. Les deux dates ont dû être reportées. Le retard du lancement du DEP s'explique par les retards persistants des institutions de certification et d'accréditation ainsi que par les modifications apportées aux exigences techniques par l'OFSP. Il en résulte un blocage financier au niveau des coûts de certification et d'accréditation, qui sont environ 10 fois plus élevés que ce que l'OFSP avait initialement prévu en 2020. Le DEP commencera probablement seulement début 2021. La SMCB continue de s'engager, d'une part pour que ses membres tirent un avantage de l'utilisation du DEP, et d'autre part pour que le financement et la compensation tarifaire soient réglés de manière appropriée.

Beat Gafner, l'ancien président de la SMCB, et le vice-président Rainer Felber suivent ces développements d'un œil attentif et je les en remercie.

Assistanat au cabinet médical

Le canton de Berne a lancé le programme «Assistanat au cabinet médical» en 2008; aujourd'hui, il participe chaque année au financement de 35 contrats d'assistanat de plusieurs mois. Le programme est un succès, la demande de postes est grande et ils sont rapidement attribués. La SMCB est convaincue par le programme AC de Berne et le soutient activement. Nous nous engageons aux côtés du BIHAM, de l'Association des médecins de famille et de l'enfance bernois (VBHK) et de la Fondation pour la promotion de la formation en médecine de famille (FMF) afin d'assurer la poursuite de ce programme couronné de succès.

Développement de carrière en médecine de famille/projet au BIHAM

Le 4 décembre 2019, le Grand Conseil a approuvé à une grande majorité une motion de la députée Sarah Gabi Schönenberger et al. qui charge le Conseil exécutif de «lancer, en collaboration avec l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM), un programme avec mentorat consacré

Le projet de gestion par budgets globaux renforce non pas la santé mais la bureaucratie.

«Je ne veux pas d'un médecin qui me soigne chronomètre en main.»

«Je refuse qu'on m'oblige à rationner le temps que je dois à mes patients.»

Budget global
NON!

Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres.

Les principaux arguments:
www.medecins-et-patients.ch
Société des Médecins du Canton de Berne, Postgasse 19, Case postale, 3000 Berne 8



Le projet de gestion par budgets globaux renforce non pas la santé mais la bureaucratie.

«Je ne tolérerai pas que mon médecin me considère comme un facteur de coût.»

«Je refuse de traiter mes patients comme des facteurs de coût.»

Budget global
NON!

Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres.

Les principaux arguments:
www.medecins-et-patients.ch
Société des Médecins du Canton de Berne, Postgasse 19, Case postale, 3000 Berne 8



Le 19 août 2020, le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir la procédure de consultation sur le deuxième volet de mesures de maîtrise des coûts, qui conduirait à terme à la mise en place d'un budget global. En parallèle, la SMCB a poursuivi sa campagne politique lancée en 2019 contre le plan de mise en place d'un budget global. De juillet à septembre, des annonces ont été publiées dans des quotidiens et dans des journaux du dimanche.

(Sujets: SMCB)

à l'accompagnement systématique des étudiant-e-s en médecine, depuis la troisième année d'étude jusqu'à l'installation en cabinet comme médecin généraliste». Les motionnaires espèrent ainsi obtenir de nouvelles indications sur le moment où les médecins en devenir se détournent de leur objectif professionnel de généraliste et sur les raisons qui les motivent à prendre cette décision. Ce mentorat ciblé doit contribuer à répondre à temps et de manière individuelle aux problèmes éventuels et à réagir. Un montant de CHF 165'000.– par an a été approuvé sur trois ans. Le BIHAM est maintenant en train d'élaborer un programme correspondant et prépare une demande à la DSSI. La SMCB a accompagné étroitement la motion dès le début et elle est aussi représentée dans le groupe de projet correspondant au BIHAM.

Étude CMA

L'Institut bernois de médecine de famille BIHAM a lancé une large étude sur le thème de l'interprofessionnalité dans les soins de base. Elle porte le titre « Comparaison des cabinets avec et sans coordinateur en médecine ambulatoire CMA dans la prise en charge des patients atteints de diabète de type 2 ». L'étude examine notamment la charge de traitement, la satisfaction des patients à l'égard des soins dispensés par un CMA, la fréquence des épisodes hypoglycémiques survenant dans le cadre de ces soins et la qualité du traitement du diabète (critères de la SSED). L'idée d'une telle étude a germé lors d'une journée de réflexion de la SMCB, où le

comité a discuté du rôle et de la meilleure intégration des CMA dans la pratique quotidienne avec des représentants de la FMH, des assureurs-maladie et de l'Association suisse des assistantes médicales (ASAM). Ainsi, un parrainage de l'étude et un groupe de projet largement étayé ont pu être mis en place, auxquels participent, outre BIHAM et la SMCB, les assureurs-maladie Visana et KPT, l'ASAM et des collaborateurs scientifiques d'INFRAS. C'est un projet unique en son genre avec un caractère de pilote.

Étude sur les effectifs

Pour la première fois, l'étude sur les effectifs de l'Institut bernois de médecine de famille BIHAM a évalué systématiquement le nombre effectif de médecins de famille et de l'enfance qui travaillent dans les soins de base dans le canton de Berne. Ainsi, l'étude permet d'établir un pronostic sur la situation dans les cinq prochaines années dans le canton de Berne et l'identification des régions du canton présentant le risque d'une couverture insuffisante (p.ex. les zones avec moins d'un médecin de premier recours pour 1000 habitants). La SMCB, avec d'autres partenaires, soutient activement l'étude depuis le début; en 2020, nous avons appelé à plusieurs reprises nos membres à y participer. À l'automne de l'année sous revue, l'étude sur les effectifs a réalisé une belle avancée: Les efforts ont payé et l'équipe du projet a réussi à obtenir une réponse de presque tous les médecins de famille et de l'enfance qui travaillent dans les soins de base.

La prochaine étape consistera à analyser plus en détail les informations reçues afin de pouvoir, à terme, décrire pour la première fois les lacunes en matière de soins dans le canton à l'aide de ces données exhaustives.

6. Formation

BETAKLI

C'est le cœur lourd que les BETAKLI ont finalement dû être annulées: la décision n'a pas été facile à prendre. L'utilisation d'une autre plateforme a été envisagée avec les responsables de l'Insel Gruppe. Cependant, les formats particuliers des différents cours n'auraient pas permis de les organiser par vidéoconférence. Cela aurait été tout au plus concevable pour les séances plénières. Avec la deuxième vague de la pandémie de Covid, la charge de travail des responsables de l'Hôpital de l'Île avait déjà tellement augmenté qu'aucune solution alternative n'a pu être mise en œuvre. En outre, les BETAKLI vivent des rencontres et de communications directes.

Formation complémentaire AARC

La formation complémentaire sur l'aptitude à rester en cellule (AARC) aurait dû avoir lieu une nouvelle fois en raison de la forte demande. Elle était prévue pour le 11 juin 2020. Au vu de la crise du Covid-19, elle a dû être annulée. Avant d'envisager une date alternative, nous observons d'abord comment évolue la pandémie.

7. Merci beaucoup!

Je souhaite remercier ici une nouvelle fois tous ceux qui se sont engagés au cours de l'année dernière pour les intérêts de la SMCB. Un grand merci aux deux vice-présidents, Rainer Felber et François Moll, qui me soutiennent efficacement. Un grand merci aussi à notre secrétaire Thomas Eichenberger, qui se tient aux côtés de la SMCB en s'engageant activement et en fournissant des conseils avisés. Je remercie aussi tous les membres

du comité, délégués de la chambre médicale, représentants à la Commission de déontologie et d'autres commissions et groupes de travail pour leur engagement en faveur des médecins de Berne. Avec beaucoup d'empathie, le couple de médiateurs Helene et Beat Baur arbitre les conflits, malheureusement toujours plus nombreux, entre le corps médical et les patients: un grand merci pour cela! Un grand merci également aux collaboratrices du secrétariat Marie-Therese Zurkinden, Sabine Bär et Stephanie Matti ainsi qu'à la directrice du secrétariat Sandra Küttel! Sandra Küttel nous quitte malheureusement à la fin de l'année sous revue. Je lui souhaite tout de bon pour l'avenir après de nombreuses années d'excellent travail au sein de la SMCB! Et enfin, merci pour le soutien précieux et professionnel du service de presse et d'information avec Marco Tackenberg et son équipe.